



« Six/sept ans de réflexion » :
Ou
le délai pour le ministère du
travail
pour mettre en place
la consultation de ses
personnels !

I - RAPPEL

Malgré nos alertes répétées, nos questions réitérées, nos interrogations réglementaires depuis octobre 2007, date à laquelle vous auriez dû voter pour le renouvellement de vos représentants dans les comités techniques paritaires (CTP) régionaux et les CTP ministériel et central, les autorités du secteur « travail » ont prolongé à 4 reprises le mandat des instances, élues en 2004, pour des motifs aléatoires et peu convaincants.

Que serait-il passé si une entreprise privée n'avait pas organisé dans les délais le renouvellement des Délégués du personnel ou les membres du Comité d'entreprise : un constat d'infraction et une éventuelle saisine des tribunaux, en conformité avec les règles du Code du travail puisque le ministre en charge du travail est le « garant titulaire » de l'application de ce droit dans les entreprises !!!!

Ce qui s'apparentait à un déni de démocratie n'avait ni le charme sulfureux, ni l'incandescence humoristique d'une Marilyn mais paraissait être le monde à l'envers, le travail d'une certaine censure, allié à une disparition programmée, celle d'un réel dialogue social et de la représentativité des agents du ministère du travail.

Septembre 2010

<http://itefa.unsa.org>



Mais, la RGPP et la REATE sont « arrivées » et ont leurs « lois » : les DIRECCTE également avec leur mise en place, notamment celles des instances paritaires reconfigurées selon les nouvelles structures :

**Alors, vous êtes enfin appelés à voter le 19 octobre 2010
pour élire les représentants syndicaux de votre choix,
qui vont siéger dans les nouveaux CTP régionaux des DIRECCTE.**

Cependant, malgré la demande unanime syndicale de regrouper l'ensemble des élections le même jour, soit le 19 octobre prochain, pour tous les CTP, régionaux et ministériels, les ministres du Travail et de l'Emploi ont décidé de scinder en deux les élections :

- *En octobre 2010, pour la mise en place des CTP des DIRECCTE, pour lesquels seront électeurs les agents du Travail et les agents issus des DRCCRF, DRIRE, DRT ... (élections sur sigle).*
- *En 2011, pour le renouvellement des CTPM et C du ministère du Travail, pour lesquels seront électeurs les seuls agents de la sphère « travail » (élections sur liste).*

II – IMPORTANCE DE CES ÉLECTIONS



**Pourquoi cette consultation des personnels est –elle
si importante pour eux- mêmes
et les structures concernées ?**

Devant les réformes actuelles de démantèlement des services publics, l'implosion du statut général des fonctionnaires, notamment avec la RGPP imposée sans concertation et la mise en place de la REATE « à marche forcée », ces élections ont sans doute plus d'importance aujourd'hui qu'hier pour les personnels et pour les structures concernées puisque qu'au sein d'un CTPR d'une DIRECCTE vont être élus des représentants, issus de ministères différents (anciennes DRTEFP, DDTEFP, DRCCRF, DRT, DRCA, DRCE, DRIRE –DI et métrologie-, et CRIE) aux métiers et cultures spécifiques (cf : les chiffres et les graphiques présentées en annexes du présent texte).

Ces nouveaux CTP, créés auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, **vont permettre** :

- d'une part d'élire vos représentants appelés à défendre fermement tous les personnels au sein des DIRECCTE et des ministères ;
- d'autre part de calculer la représentativité de chaque syndicat et de leur attribuer le contingent des droits syndicaux leur permettant de faire entendre leurs revendications.

Septembre 2010

<http://itefa.unsa.org>



Par ailleurs, la compilation des résultats de tous les CTPR des DIRECCTE permettra de constituer un CTP spécial DIRECCTE, placé auprès des 2 Ministres.

Dans les nouveaux CTPR, UNSA Finances/Industrie et UNSA ITEFA continueront ensemble à montrer notre volonté ferme d'accompagner tous les agents dans ces nouvelles structures mais également de continuer notre politique de faire respecter et progresser les droits de tous.

**Ni accompagnement docile, ni contestation stérile
mais une défense vigilante de notre part
pour l'ensemble des personnels affectés en DIRECCTE
tels sont les principes revendiqués par les représentants de l'UNSA.**

Ainsi, dans les CTPR, vos représentants **UNSA** :

- *veilleront à ce que les personnels reçoivent toutes les informations en matière de budget, d'organisation des services et de moyens.*
- *Ils s'attacheront aussi à ce que la formation soit une priorité pour accompagner les personnels dans leur carrière et ils revendiqueront une véritable reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandées aux agents des Direccte pour éviter un véritable choc des cultures administratives différentes des uns et des autres.*
- *Ils veilleront tout particulièrement à l'harmonisation par le haut des règlements intérieurs, du temps de travail, de la restauration collective, de la politique immobilière, de l'accessibilité au personnel handicapé, des modes de transport.*
- *Dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les représentants UNSA exigeront un suivi régulier et complet des conditions de travail et des actions de prévention : ils demandent fermement notamment un suivi des dossiers de souffrance au travail et l'instauration d'un véritable dialogue social.*

Nos délégués, nos sections travaillent sur la stratégie des services, leur organisation et leur fonctionnement, et tout ce qui peut avoir des conséquences sur la vie professionnelle des personnels en produisant notamment des glossaires, des dossiers, des études indépendantes : leurs prises de décision en dépendent.

Notre syndicalisme, ouvert à la négociation mais pas à n'importe quelle réforme, permet de rassembler de nombreux collègues, qui ne se retrouvent pas dans le discours syndical « traditionnel » et/ou qui sont déçus par son action « unilatérale ».

Septembre 2010

<http://itefa.unsa.org>



En votant **UNSA** le 19 octobre 2010,

Ne laissez plus les autres décider pour vous !

*" Imposez par votre choix un syndicalisme différent
Servez avec bonheur ce nouveau monde
Allez vers votre détermination en votant **UNSA**
A vous regarder ils s'habitueront enfin à entendre une autre
voï(x)e" dans les CTPR des DIRECCTE.*





ANNEXES

Avril 2010 : effectifs des DIRECCTE : ventilation par programme

	P 134 DGCCRF	P 134 DGCIS	P 305 DG Trés.	P218 SCIE	P 155 TEFP	TOTAL
ALSACE	23	22	5	1	273	324
AQUITAINE	40	32	6	1	438	517
AUVERGNE	14	17	5	1	224	261
BOURGOGNE	16	28	4	1	277	326
BRETAGNE	32	31	6	1	417	487
CENTRE	23	26	6	1	383	439
CHAMPAGNE ARDENNE	16	21	4	1	246	288
CORSE	7	6	1	0	97	111
FRANCHE COMTE	17	20	5	1	211	254
ILE DE France	70	70	10	1	1736	1887
LANGUEDOC ROUSSILLON	27	26	6	1	352	412
LIMOUSIN	13	17	4	1	150	185
LORRAINE	22	29	4	1	334	390
MIDI PYRENEES	35	38	6	1	435	515
NORD-PAS DE CALAIS	45	43	6	1	584	679
BASSE NORMANDIE	14	23	5	1	241	284
HAUTE NORMANDIE	20	22	4	1	280	327
PAYS DE LA LOIRE	35	39	4	1	493	572
PICARDIE	15	24	4	1	280	324
POITOU CHARENTES	17	23	5	1	284	330
PROVENCE ALPES COTE AZUR	54	36	6	1	653	750
RHONE ALPES	50	57	7	1	857	972
TOTAL MÉTROPOLE	605	650	113	21	9245	10634

Septembre 2010

<http://itefa.unsa.org>

